



# Moniteur en SST

## Publics

Prioritairement les personnels des entreprises d'au moins 200 salariés et des organismes de formation relevant du régime général de la Sécurité sociale.

**L'inscription à ce stage doit être faite par l'employeur.**

## Pré-requis

Le candidat devra posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité ou l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) de moins de 2 ans ;

Il devra **également** avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

## Objectifs

Former, recycler et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

## Contenu

La première semaine est consacrée à l'appropriation des documents de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail.

La seconde semaine est réservée à la conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation initiale et continue des sauveteurs secouristes du travail et à leur évaluation.

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes et des simulations de situations pédagogiques.

## La validation de cette formation se fait en deux temps :

- Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de stage. Si est favorable, il entraîne la délivrance d'une attestation pédagogique provisoire permettant au candidat de mettre en œuvre une première formation de SST pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme qui l'a inscrit à sa formation de moniteur SST
- À l'issue de cette première formation de SST - et au vu du résultat - une évaluation favorable de l'instructeur de la caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) ou de la caisse (générale) de Sécurité sociale (CGSS ou CSS) permet la délivrance du diplôme de moniteur.

## Méthodes pédagogiques

- Exposés ;
- Apports pratiques et théoriques.

## Durée

56 heures en 2 périodes (2 x 5 jours) avec un travail d'intersession

## Animateurs

Le stage est animé par les Animateurs SST du Service Prévention de la CRAM de Normandie.

## Engagements

Les stagiaires devront réaliser un travail pendant l'intersession.

L'entreprise s'engage à donner aux futurs moniteurs SST les moyens de mettre en application les acquis du stage.

L'entreprise s'engage à donner les moyens nécessaires au fonctionnement après le stage, notamment du temps pour l'animation et la préparation des formations et des recyclages, une salle de formation, les outils pédagogiques (ex : mannequins).

L'entreprise s'engage à libérer complètement les salariés pendant la formation (12 heures) ou le recyclage (4 heures minimum par an).

L'entreprise s'engage à recycler les moniteurs SST (stage de 3 jours tous les 3 ans sur convocation de la CRAM de Normandie).